

# QUARANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

**M. Beaudry Leman, gérant général, commente les progrès de cette institution—Les bénéfices nets représentent 15% du capital versé—Augmentation de plus de \$3,600,000 dans les dépôts d'épargne—L'actif immédiatement réalisable, dépassant \$32,600,000, représente 51% du passif au public—L'actif total, s'établissant à \$72,547,000, accuse sur l'an dernier une augmentation de \$5,000,000—Il a plus que doublé en moins dix ans**

La quarante-neuvième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu au siège social de la Banque, à Montréal, le mardi 15 janvier à midi.

Après les formalités d'usage, le président a prié le gérant général, M. Beaudry Leman, de lire le rapport annuel. M. Leman a pris la parole en ces termes :

## LE COMPTE PROFITS ET PERTES

Le compte "Profits et Pertes" fait ressortir des bénéfices nets de \$600,121,62 pour l'année finissant le 30 novembre 1923 ; les chiffres correspondants pour 1922 étaient de \$604,830. Le rapport des profits nets au capital versé s'establit à 15 p.c. en 1923 et à 15,12 p.c. en 1922. Ces profits nets représentent 7,28 p.c. sur le total du capital de la réserve et des profits non répartis. Nos bénéfices sont restés sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente. Il convient cependant de signaler que notre banque, comme d'ailleurs les autres banques au Canada, sans diminuer le taux d'intérêt payé sur les dépôts et sans augmenter le taux moyen d'intérêt chargé sur les avances, a dû faire face à un accroissement sensible de ses frais généraux sous forme de taxes additionnelles très lourdes, de salaires plus élevés et de dépenses de toute nature considérablement augmentées.

## LE BILAN

La comparaison des bilans annuels des deux dernières années révèle les changements suivants :

La circulation des billets de la Banque, dont le total se chiffrait par \$5,362,000 en 1922, s'élève à \$6,256,000 en 1923. Les chiffres correspondants pour 1921, 1920 et 1919 étaient respectivement de \$6,507,000, \$7,167,000 et \$7,936,000. Ces chiffres suivent assez exactement la courbe de l'activité économique dans notre pays. Cette activité a atteint, en effet, son point culminant en 1919 pour redescendre graduellement jusqu'en 1922, et il est encourageant de noter que 1923 donne des indications d'une reprise nettement caractérisée des affaires.

Le total des dépôts, qui était de \$53,570,000 en 1922, s'élève à \$56,721,000 en 1923. Les dépôts s'établissaient à \$50,476,000 en 1919, à \$56,276,000 en 1920 et à \$55,150,000 en 1921. Le chiffre de nos dépôts à la fin de novembre 1923 est le plus élevé que nous ayons eu à vous signaler, bien que les dépôts très importants du gouvernement fédéral qui s'élevaient à plus de \$2,000,000 à la fin du mois d'octobre, eussent été retirés au cours de novembre pour faire face au paiement des obligations du gouvernement, au montant de \$175,000,000, échéant le 1er novembre 1924. Il nous est particulièrement agréable de noter que nos dépôts d'épargne ont augmenté dans le cours de l'année écoulée de \$3,637,000. C'est là

un indice encourageant du développement de l'esprit d'économie dans notre province, et nous ne pouvons que nous louer de recevoir une part de plus en plus grande des épargnes du public qui nous accorde sa confiance.

Il nous fait plaisir aussi de mettre en regard des augmentations de nos dépôts, qui constituent notre passif le plus important, les divers éléments de notre actif, dont l'analyse révèle la préoccupation constante de la Banque d'assurer à ses clients toute la protection et la sécurité désirables.

Notre encaisse en or, monnaie et billets du Dominion s'élève à \$303,576 contre \$5,933,000 l'an dernier. Notre encaisse totale dépasse \$13,000,000.

Notre actif immédiatement réalisable s'establit à \$32,653,000 contre \$27,818,000 l'an dernier, représentant 51 p.c. de notre passif au public. Cette augmentation est représentée presque entièrement par des obligations des gouvernements fédéraux et provinciaux et des valeurs municipales et scolaires de tout repos.

Nos prêts courants s'élèvent à \$34,254,000, contre \$35,138,000 en 1922, \$39,654,000 en 1921 et \$40,503,000 en 1920. Cette diminution graduelle dans le total de nos prêts courants également constatée chez les autres banques pourrait laisser croire, ou bien que les facilités de crédit auraient été restreintes, ou bien que le nombre de nos clients emprunteurs aurait diminué. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne serait bonne, car le nombre de nos clients escropeurs a augmenté et les demandes de crédit justifiées ont toujours reçu et continuent de recevoir notre meilleur accueil. Nous constatons cependant avec satisfaction que les industriels, les commerçants, et les hommes d'affaires en général comprennent de plus en plus la nécessité de se constituer un capital d'exploitation mieux proportionné à leur chiffre d'affaires, et de ne faire appel au concours des banques que pour des besoins temporaires.

Le total de l'actif de la Banque, qui se chiffre par \$72,547,000, est en augmentation de \$5,016,000 sur les chiffres de l'an dernier, et cette augmentation est représentée presque totalement par des valeurs immédiatement réalisables.

Pour indiquer les progrès réalisés par la Banque dans ces dernières années, il est inutile de faire de longs commentaires ; il nous semble suffisant de rappeler que l'actif total de la Banque s'élevait en 1913 à \$31,8,000 et en 1914 à \$33,323,000 ; l'actif a donc plus que doublé en moins de dix ans.

## NOUVELLES SUCCURSALES

Dans le cours de 1923 des succursales ont été ouvertes aux édifices suivants dans la province de Québec : une à Québec (No 857 chemin Sainte-Foy); quatre Montréal (No 1129 rue DeCastelnau, No 1311 rue Bernard, No 985 rue Ontario-

Est, No 913 rue Laurier-Est) une à St-Joseph de Beauce et une autre à Guigues, et les succursales de Moose Creek, Ontario, et de Humboldt, Saskatchewan, ont été fermées.

Toutes les succursales de la Banque ont été dûment inspectées dans le cours de l'année.

## PERSONNEL DE LA BANQUE

Les officiers et employés de la Banque méritent, comme par le passé, que leur dévouement et leur zèle soient signalés aux actionnaires. Leur coopération intelligente et active a largement contribué aux progrès de notre institution. A mesure que les membres du personnel acquièrent de l'expérience et augmentent leur compétence, ils se mettent en état de rendre de plus grands services à la clientèle, qui voit en eux non seulement des gardiens vigilants de l'épargne, mais aussi des conseillers prudentes et clairvoyantes. C'est une des fonctions, et non des moindres, d'une grande banque moderne de mettre à la disposition du public des spécialistes qui, dans le domaine économique, sachent encourager les initiatives fructueuses et en même temps, restreindre et prévenir les tentatives hasardeuses qui ne reposent souvent que sur un optimisme injustifié.

## LA CAISSE DE NOËL

Nous avons continué d'apporter toute notre attention au développement de la Caisse de Noël, dont les résultats ont dépassé nos espérances. Nous sommes de plus en plus convaincus, avec l'expérience que nous avons acquise, qu'il est important de fournir à ceux qui comprennent la nécessité de l'épargne un moyen simple et pratique d'économiser avec régularité. Pour être fructueux, il faut que l'effort soit soutenu ; les enthousiasmes passagers n'ont jamais rien produit de durable. L'épargnant, sollicité de toutes parts, a besoin d'être secondé dans ses bonnes résolutions et préservé contre les occasions de dépense. On dépense facilement une petite somme, mais dès qu'on a accumulé une somme plus importante on s'efforce de la conserver et de la faire fructifier.

Ce mode d'économie méthodique répond si bien aux besoins et aux goûts de la population que les dépôts à la Caisse de Noël atteignent fin novembre la somme de \$1,007,160 constitués par une multitude de petits dépôts mis à la disposition des déposants à la Caisse de Noël.

## COFFRETS DE SURETÉ

Depuis la dernière assemblée annuelle, l'aménagement et l'organisation de nos voûtes, particulièrement en ce qui concerne la location de coffrets de sûreté, ont été complétés. Nous sommes maintenant en mesure d'offrir au public qui désire trouver pour ses valeurs toute sécurité un service qui ne laisse rien à désirer. Nous avons déjà un grand nombre de clients qui utilisent les facilités mises à leur disposition par la Banque et nous croyons pouvoir comp-

ter sur une augmentation considérable du nombre des locataires de coffrets.

## LA REVISION DE LA LOI DES BANQUES

Le parlement, comme vous le savez, a procédé, à sa dernière session, à la révision de la loi des banques. La commission parlementaire de la banque et du commerce a longuement étudié à la fois le rôle du crédit et le régime bancaire au Canada. La commission a siégé pendant plus de 10 mois. Elle a écouté un très grand nombre de témoignages fort divers, et étudié de nombreuses théories qui, au dire de leurs auteurs, auraient résolu facilement les problèmes les plus difficiles. Elle a aussi entendu des banquiers à qui l'expérience a appris que, dans l'ordre économique, il est plus prudent de chercher le progrès dans l'évolution que dans la révolution. Il est rarement sage d'écartier les leçons du passé pour y substituer des solutions improvisées. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de résumer les différentes propositions soumises au législateur. Il suffira de signaler deux tendances principales : l'une comportant une politique d'inflation nettement accusée, l'autre, au contraire, une stabilisation difficile réalisable du pouvoir d'achat de l'argent. L'inflation monétaire n'est pas une nouveauté ; on en voit actuellement les conséquences en Russie, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe ; aux Etats-Unis et au Canada on en a senti les effets, bien attestés, de 1918 à 1920, et on en a constaté l'inévitable réaction de 1921 à 1923. Quant à la stabilisation monétaire, économistes et banquiers reconnaissent que des fluctuations trop grandes et trop brusques dans les prix causent des perturbations qu'il serait désirable d'atténuer. Ils s'y efforcent, du reste, dans la mesure du possible. Mais ils ne voient pas comment on pourrait y réussir en supprimant la base stable de la monnaie, représentée par un poids fixe d'or, pour y substituer une unité instable, déterminée par les prix moyens d'un groupe de marchandises.

D'ailleurs, ce procédé ingénieux ne serait pratique que s'il était adopté simultanément dans tous les pays civilisés. L'accord n'est pas près de se faire sur ce projet. Les indications qui précèdent montrent l'importance des problèmes posés à l'occasion de l'étude de la loi des banques, et la nécessité pour tout le monde de se familiariser avec les questions économiques qui sont susceptibles d'affecter profondément, tôt ou tard, les intérêts de la collectivité et des individus.

Après une étude minutieuse de chacun des articles de la loi des banques et l'examen très sérieux des critiques accumulées depuis dix ans, aucun changement fondamental n'a été apporté au principe même de notre régime bancaire. Le parlement a, cependant, modifié un

(A suivre à la page 61)

(Suite de la page 60)  
grand nombre des dispositions de la loi des banques en vue d'une plus grande mesure de sécurité au public. Il a d'abord assuré aux banques l'obligation de déclarer leurs opérations à leurs réificateurs nommés par les actionnaires, alors qu'antérieurement la loi n'en exigeait qu'un avis déterminé avec precision les responsabilités des conseils d'administration et des hauts fonctionnaires. Nous constatons avec satisfaction qu'aujourd'hui nous mettons en pratique les protections que le parlement a, depuis 1918, obligatoirement toujours eu, depuis les réificateurs d'une indépendance.

Qu'il nous soit permis de constater que les nouvelles sanctions par la loi des banques ont modifié la façon d'agir de ceux qui ont le devoir et la responsabilité.

La loi exige maintenant que une banque confie ses opérations à une équipe financière de cet état financier annexé à l'état financier et que celle-ci envoie à ses actionnaires. Voilà un constaté, mais le présent état financier n'avions pas de renseignements à vous donner et que nos états antérieurs disquaient ainsi qu'au sujet de la banque.

## LA REPRISE DES AFFAIRES

L'examen des opérations de la Banque nous permet de constater une reprise des affaires. Cette reprise a été confirmée par les statistiques du Canada. Les façons générales, ont plus considérables que l'année dernière, la vente de blé, notamment, a été sans précédent de 10 millions de tonnes. Cependant, la vente des produits agricoles a moins élevé que l'an dernier dans plusieurs cas, n'atteignant qu'une moindre bénédiction. Nous constatons que les dernières années portent des marques de l'importante disproportion dans la production et la consommation agricole et celle du travail industriel. Un agriculteur n'est pas parvenu entre ces deux formes d'économie et nous constatons que dans l'intérêt de la réalisation le plus tôt possible de la province de Québec, les produits agricoles accueillent une augmentation par rapport aux années précédentes, la valeur étant estimée en 1923 à \$200,000,000, en 1922 à \$165,000,000 et en 1921 à \$100,000,000.

On constate, d'autre part, une situation beaucoup plus favorable dans l'industrie du bois et des pâtes de bois. Les industries manufacturières, la production et les exportations sont considérablement augmentées. L'industrie forestière offre les meilleures perspectives d'avenir, d'espérer que nos boisiers trouveront facilement des débouchés rémunérateurs.

La construction a été grande en 1923, une grande partie de la valeur des constructions dans l'ensemble du pays a atteint à \$314,000,000, dont dans la province de Québec à \$100,000,000 dans la seule ville de Montréal, où ce chiffre n'a pas atteint.

Le commerce extérieur a été très actif : pour les huit derniers mois de l'année 1923, les exportations ont atteint à \$1,000,000,000, alors que les importations ont atteint à \$1,000,000,000.